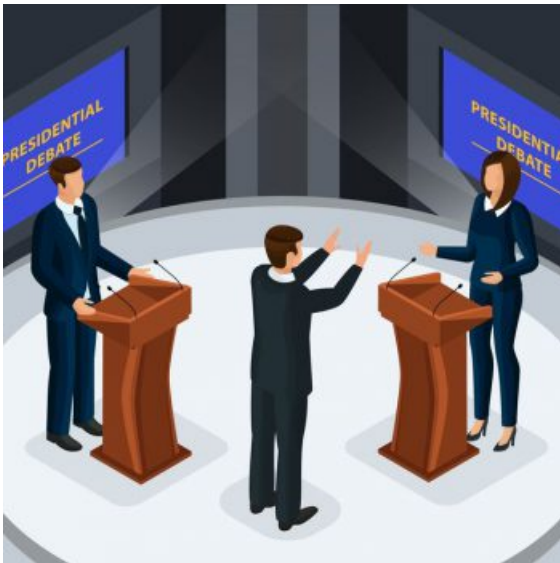


## le SEA interpelle les candidat(es) à l'élection présidentielle.

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET)



Les conditions de travail dans les CFA de l'Éducation Nationale sont régies par un décret. Au Ministère de l'Agriculture les agents exercent leur métier sans convention collective, sans inspection du travail ! Depuis 1998 leurs conditions de travail et de rémunération sont soumises à des arbitrages locaux au nom de l'autonomie des établissements.

**Début décembre le SEA-UNSA a écrit aux candidats à l'élection présidentielle en vue de connaître leur position sur les conditions d'emploi liées à l'apprentissage agricole public.**

**L'intersyndicale exige que le ministère de l'agriculture propose un texte qui permette d'avoir des règles de gestion minimales communes à l'ensemble des CFAA et CFPPA**